

## Délibération

---

**Réunion du comité du 9 février 2017**

**Délibération n°2017-12**

---

### **Budget Primitif 2017**

*Date de la convocation : 3 février 2017*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 113*

*Nombre de Conseillers en exercice : 113*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

**Présents 57 :** Bertrand AFFILE Gérard ALLARD, Gaëlle BENIZE Laure BESLIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Benoît BLINEAU Pascal BOLO, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Alain CHAUVEAU, Mahel COPPEY, Christian COUTURIER, Serge DAVID, Marc DENIS, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, Jacques GARREAU Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Franck HERVY Pierre JOUTARD, André KLEIN Claude LABARRE, Julie LAERNOES, André LANCIEN, Dominique LE BERRE Sylvain LEFEUVRE Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Marie-Hélène MONTFORT, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT François OUVRARD, Joseph PARPAILLON, Mireille PERNOT, Pascal PRAS, Éric PROVOST, Thomas QUERO, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Yannick THOBY, Alain VEY.

**Absents et représentés 15 :** Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Gérard DRENO, Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à Franck HERVY, Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAERNOES, Jacques DALIBERT donne pouvoir à Yannick THOBY, Yves DAUVE donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT donne pouvoir à François OUVRARD, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, Dominique MANACH donne pouvoir à Christian BIGUET, Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Claude LABARRE, Jean-Paul NICOLAS donne pouvoir à Pascal MARTIN, Jean-François RICARD donne pouvoir à Nicolas OUDAERT Claudine SACHOT donne pouvoir à Rémy NICOLEAU Jean-Louis THAUVIN donne pouvoir à Joël GEFFROY, Pierre THOMERE donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT.

**Absents et excusés 41 :** Jean-Guy ALIX, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT Marie-Annick BENATRE, Jean Luc BESNIER, Cécile BIR, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Elisabeth CRUAUD, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Véronique DUBETTIER-GRENIER, François FEDINI, Laurence GARNIER, Valérie GAUTIER, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Jean Yves HENRY, Yannick JIMENEZ Patrick LAMIABLE, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Alain MANARA, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, Jean-Claude PELLETEUR, David PELON, Henri PIQUET, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Thierry RYO, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER

Toute correspondance doit être adressée à :

Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9

[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)

## Délibération

Réunion du comité du 9 février 2017

Délibération n°2017-12

### Budget Primitif 2017

David Samzun, Vice-Président

Expose,

Comme indiqué lors du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en décembre dernier, le budget primitif du pôle métropolitain s'établit à hauteur de **983 100€ en fonctionnement** et de **347 400€ en investissement**. Ce budget est construit sans reprise des résultats de l'exercice 2016, non disponibles à ce jour. Ces résultats devraient être proches de l'équilibre en fonctionnement et très largement bénéficiaires en investissement. Le budget supplémentaire, adopté d'ici juin 2017, permettra donc de mieux préciser les dépenses d'investissements que pourra conduire le pôle métropolitain dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau plan d'actions : façade littorale, belvédères.....

Par rapport aux années passées, le pôle ne bénéficiera pas d'un taux de subventionnement équivalent à ceux des années 2015 (22%) et 2016 (15%). Par conséquent les besoins de financements de la section de fonctionnement seront principalement assurés par les contributions des cinq intercommunalités membres. En effet, la seule subvention de fonctionnement concernera la mobilisation de l'expertise des paysagistes, dans le cadre du projet Eaux et Paysages, pour analyser l'itinéraire de liaison cyclable étudié par le Conseil Départemental de Loire Atlantique . La subvention est de 5800 € soit moins de 0,6% du budget du pôle.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes Estuaire et Sillon s'est substituée aux communautés de communes de Cœur d'Estuaire et de Loire et Sillon. La cotisation de la nouvelle communauté sera équivalente à la somme des cotisations de Cœur d'Estuaire et Loire et Sillon. La nouvelle répartition de financement est la suivante :

Intercommunalité	%	Participation budget 2016
Nantes Métropole	75,35%	842 859 €
Saint-Nazaire Agglomération	15,90%	177 856 €
Erdre et Gesvres	3,98%	44 520 €
Estuaire et Sillon	3,67%	41 051 €
Pays de Blain	1,10%	12 304 €

#### A. Les dépenses de fonctionnement

1. La refacturation à la Carene pour la mise à disposition de Service de l'équipe du pôle métropolitain

Cela correspond à la mise à disposition de 4 ETP auxquels s'ajoutent des missions au prorata temporis des services marchés et comptabilité de la Carene. Ils comprennent

## Délibération

---

### Réunion du comité du 9 février 2017

### Délibération n°2017-12

---

#### Budget Primitif 2017

également les frais relatif à un bureau à Saint-Nazaire et les frais d'entretien d'un véhiculé. Pour 2017, il s'agira de rembourser à la Carene les frais engagés sur l'exercice 2016 pour un montant estimatif de 265 100€. La facturation s'établira au regard du compte administratif de la Carene.

#### 2. Les frais de fonctionnement du pôle

Il s'agit des fournitures, assurances, locations cité des congrès pour comités syndicaux, frais d'avocats, reprographie, déplacements... Le montant estimatif pour 2017 est de 133 000€ incluant une provision de l'ordre de 27 000€ pour la reprographie du Scot approuvé et la réalisation d'une vidéo expliquant les orientations stratégiques du Scot. A partir de 2018, les frais de fonctionnement s'établiront à hauteur de 100 000€.

#### 3. L'adhésion du pôle à des organismes extérieurs

Le pôle adhère à la Fédération Nationale des Scot et à Air Pays de la Loire pour un montant total de 15 000€.

#### 4. Le budget études

Le budget du pôle prévoit une enveloppe prévisionnelle de 52 500€ pour permettre la réalisation de prestations permettant la mise en œuvre du Plan d'actions 2017-2020 validé par les six conseils communautaires.

#### 5. La participation agences d'urbanisme et les subventionnent dans le cadre de leur programme partenarial

Le pôle renouvelera en 2017 ses conventions avec l'Auran et l'ADDRN. Les nouvelles conventions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et seront soumises à la validation du comité syndical lors du vote du budget supplémentaire. Elles seront établies pour une durée maximale de quatre ans, soit jusqu'au 30 juin 2021.

L'année 2017 correspondra pour les agences, à une année exceptionnelle, où elles contribueront à la fois à la mise en œuvre du Scot et également à la première année d'activation du plan d'actions du pôle. Pour 2017, la somme provisionnée équivaut à 455 000€ et est répartie à la fois en fonctionnement et en investissement pour ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du Scot révisé. Dans les années à venir, le soutien aux agences sera ajusté en fonction de leur programme partenarial.

## Délibération

---

**Réunion du comité du 9 février 2017**

**Délibération n°2017-12**

---

### **Budget Primitif 2017**

#### 6. La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. La délibération n° 2016-13 prise sur la reprise des investissements du dialogue compétitif Eaux et Paysages a permis de réduire une hausse artificielle des amortissements. L'objectif est, d'ici 2020, de stabiliser la dotation aux amortissements à un niveau permettant de contribuer à la baisse des participations des intercommunalités membres tout en provisionnant les sommes nécessaires aux investissements du pôle (notamment pour les futures modifications, révisions et analyse des résultats du Scot 2). En 2017, la dotation aux amortissements sera de 290 000 €.

#### **B. Les recettes de fonctionnement**

Elles sont donc quasi exclusivement composées par les contributions des intercommunalités. Ces contributions seront définitives qu'au moment du vote du budget supplémentaire. Le pôle n'appellera donc d'ici juin 2017 que 90% de la somme prévisionnelle.

<b>Budget de fonctionnement - Recettes</b>	<b>2017</b>
Subventions FEDER Plan Loire	5 800 €
Participation Nantes Métropole	736 396 €
Participation Saint-Nazaire Agglomération	155 390 €
Participation Erdre et Gesvres	38 897 €
Participation Estuaire et Sillon	35 867 €
Participation Pays de Blain	10 750 €
<b>Total</b>	<b>983 100€</b>

#### **C. Les Dépenses d'Investissements**

En 2016, les dépenses d'investissements du pôle ont portées sur la révision du Scot, notamment pour les missions confiées à des bureaux d'études sur l'élaboration de la Trame Verte et Bleue et la réalisation de l'évaluation environnementale du Scot.

Pour 2017, les provisions d'investissements effectuées à hauteur de 347 400 € permettront, de :

- participer au financement de l'Auran et l'Addrn pour leurs expertises sur la révision du scot et sa mise en œuvre concrète dans les PLUi
- soutenir les EPCI membres dans les études de maîtrise d'œuvre d'eaux et Paysages

## Délibération

Réunion du comité du 9 février 2017

Délibération n°2017-12

### Budget Primitif 2017

- acquérir du matériel informatique et du mobilier
- publier des annonces légales.

#### D. Les recettes d'investissements

Pour financer l'investissement, le budget primitif 2017 est établi sur la base des recettes de la Dotation aux Amortissements, d'une estimation du FCTVA et de la prise en compte des subventions d'investissements qui seront versées par la Région Centre dans le cadre du fonds européenne Feder-Plan Loire. Par ailleurs, la clôture du budget 2016 devrait permettre de dégager un excédent d'investissement important qui sera réaffecté à la mise en œuvre du plan d'actions notamment pour ce qui concerne le projet d'activation de la façade littorale de Saint-Nazaire à Pornichet et la réalisation des mini-belvédères dans le cadre de l'itinéraire cyclable initié par la Conseil Départemental de Loire Atlantique.

Budget d'investissement- Recettes	2017
Dotation aux Amortissements	290 000 €
Estimation FCTVA	42 500 €
Subvention Feder Plan Loire	14 900 €
Résultats Exercice budgétaire 2016	BS – mai 2017
<b>Total</b>	<b>347 400 €</b>

#### Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve par chapitre le budget 2017 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, joint à la présente délibération.
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE



A Nantes, le 9 février 2017

Johanna ROLLAND  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire